

Notice annuelle

Le 17 janvier 2006

MISE EN GARDE AU SUJET DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La Banque Laurentienne du Canada (« la Banque »), à l'occasion, émet des énoncés prospectifs, oraux et écrits, inclus dans la présente notice annuelle, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires ainsi que sous d'autres formes de communications. Ces énoncés prospectifs incluent, entre autres, des énoncés relatifs aux affaires et aux objectifs de la Banque pour les prochaines années, aux stratégies à moyen terme et à long terme pour atteindre ces objectifs, ainsi que des énoncés relatifs aux opinions, projets, prévisions, attentes, estimations et intentions de la Banque. Ces énoncés sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel ou l'usage des mots, tels que, perspectives, croire, estimer, prévoir, projeter, devraient, pourraient. De par leur nature, ces énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes, et il est possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas. La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés pour prendre des décisions étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs, en raison d'un certain nombre de facteurs importants. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés financiers, les changements de politiques monétaires, économiques et fiscales des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la concurrence, les cotes de crédit, la rareté des ressources humaines et les changements technologiques, de même que la réussite de la Banque à accroître les revenus et à contrôler les coûts liés à la réalisation de son plan d'affaires. La Banque prévient que la liste des facteurs énumérés ci-dessus n'est pas exhaustive. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, oraux ou écrits, émis par elle-même ou en son nom.

TABLE DES MATIÈRES

RUBR	IQUE 1:	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
1.1	Nom,	adresse et constitution	4
1.2		intersociétés	
RUBR	IQUE 2:	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	4
2.1	Histor	ique de l'entreprise sur les trois derniers exercices	4
RUBR	IQUE 3:	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	8
3.1	Dispos	sition générale	8
3.2	Facteu	ırs de risque	12
	•	DIVIDENDES	
RUBR	IQUE 5:	STRUCTURE DU CAPITAL	14
5.1	Descri	ption générale de la structure du capital	14
5.2		(attribuées par les agences de notation de crédit)	
RUBR	IQUE 6:	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	16
6.1		et volume des opérations	
	-	TITRES ENTIERCÉS	
RUBR		ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTI	
8.1		poste et titres détenus	
8.2		ctions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	
	~	POURSUITES	19
RUBR	IQUE 10	: MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES	
		INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	19
RUBR	IQUE 11	: AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS	
		DE LA TENUE DES REGISTRES	
RUBR	-	: INTÉRÊTS DES EXPERTS	
12.1		les experts	
		: INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	
13.1		at du comité de vérification	
13.2	•	osition du comité de vérification	
13.3		tion et expérience pertinentes	
13.4	-	ues et procédures d'approbation préalable	
13.5		aires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)	
RUBR	JOUE 14	: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	23

Note: À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 31 octobre 2005. Les références au Rapport annuel 2005 sont des références au Rapport annuel 2005 de la Banque Laurentienne du Canada. Le Rapport annuel 2005, ainsi que tous les autres documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi.

RUBRIQUE 1: STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

La dénomination sociale complète de l'émetteur est Banque Laurentienne du Canada (la « Banque »). Son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec), Canada, H3A 3K3.

La Banque est constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Elle fut fondée à Montréal en 1846 comme société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le f^r janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

1.2 Liens intersociétés

Cette information se retrouve à la page 103 du Rapport annuel 2005. Toutes les filiales qui y sont indiquées sont constituées ou prorogées au Canada en vertu d'une loi fédérale, à l'exception de Corporation financière Brome inc. qui est constituée au Québec en vertu d'une loi de cette province. La Banque s'est départie de sa participation dans Corporation financière Brome en date du 31 décembre 2005.

RUBRIQUE 2: DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entre prise sur les trois derniers exercices

Description de l'entreprise

La Banque est une entreprise québécoise œuvrant au Canada qui se voue à l'atteinte des besoins financiers de ses clients par l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité. Elle dessert les particuliers, les petites et moyennes entreprises, de même que les conseillers indépendants par l'entremise de sa filiale B2B Trust. Elle offre aussi des services de courtage de plein exercice via sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. Elle est solidement implantée au Québec avec le troisième plus important réseau de succursales et est un joueur performant dans des marchés bien choisis à l'extérieur du Québec. La Banque gère un actif au bilan de plus de 16 milliards \$, de même que des actifs administrés de près de 14 milliards \$. Elle compte 3 180 employés en équivalent temps plein.

La Banque se concentre sur ses activités de base, dans des marchés où elle excelle et où elle détient une position stratégique. Son plan d'action est donc de miser sur ses meilleurs atouts afin d'assurer sa rentabilité et sa croissance et d'améliorer son efficacité, sa relation client et son rendement.

Principaux faits marquants des trois dernières années

Année financière 2003

L'exercice 2003 fut l'occasion d'une réflexion en profondeur et le point de départ d'un nouveau plan d'affaires destiné à assurer l'avenir et la croissance de la Banque. En effet, à la suite de l'annonce de ses résultats du deuxième trimestre 2003, la Banque a entamé la mise en œuvre d'un programme de réduction des dépenses. Par la suite, en juin 2003, une importante restructuration interne a, dans un premier temps, réduit la taille du comité de direction, lequel est passé de douze à sept membres. Ce changement a alors entraîné des modifications à la structure organisationnelle et le regroupement de ses activités sous quatre lignes d'affaires : Services financiers aux particuliers, Services financiers aux entreprises, B2B Trust et Gestion du patrimoine et Courtage (maintenant Valeurs mobilières Banque Laurentienne), ainsi que quatre secteurs corporatifs : Trésorerie et Marchés financiers, Finances, Administration et Développement stratégique, Crédit, ainsi que Affaires corporatives, Ressources humaines et Secrétariat.

En août 2003, la Banque a annoncé un important repositionnement stratégique de ses activités ainsi que la vente de 57 succursales situées en Ontario et dans l'Ouest du Canada. Cette décision avait pour objectif de concentrer les activités de la Banque dans les marchés où elle excelle et détient une position stratégique, soit le Québec pour ses services financiers directs aux particuliers, et l'ensemble du Canada pour ses autres services. De l'information additionnelle concernant cette transaction est présentée à la page 37 ainsi qu'à la page 75 du Rapport annuel 2003 de la Banque.

En décembre 2003, la Banque a dévoilé les détails de son plan triennal de repositionnement stratégique ainsi que les objectifs financiers qui y sont rattachés. Les détails de ce plan sont présentés aux pages 10 à 15 du Rapport annuel 2003 de la Banque, de même qu'à la rubrique « Résultats par ligne d'affaires » aux pages 51 à 54 du Rapport annuel 2003 de la Banque.

Année financière 2004

L'exercice 2004 constitue l'an 1 du plan triennal adopté en décembre 2003. Il s'agit d'une période de repositionnement stratégique marquée de plusieurs initiatives. En se concentrant sur cette nouvelle orientation, le 2 février 2004, la Banque s'est départie d'un portefeuille de prêts sur cartes de crédit de l'Ontario et l'Ouest du Canada. De l'information additionnelle concernant cette transaction est présentée à la page 36 ainsi qu'à la page 81 du Rapport annuel 2004 de la Banque.

Le 15 avril 2004, la Banque a émis 4,4 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif série 10 au prix de 25 \$ l'action pour un montant global de 110 millions \$. De l'information additionnelle concernant ce placement est présentée à la page 48 ainsi qu'à la page 87 du Rapport annuel 2004 de la Banque.

La privatisation de la filiale B2B Trust constitue un des événements marquants de l'exercice 2004. En effet, le 10 mars 2004, la Banque et B2B Trust ont annoncé que la Banque avait convenu d'acquérir, par voie de fusion entre une de ses filiales en propriété exclusive et B2B Trust, la totalité des actions ordinaires en circulation de B2B Trust dont elle n'était pas propriétaire. Au moment de l'annonce de la privatisation, la Banque détenait 77,3 % des actions ordinaires en circulation de B2B Trust. La proposition de la Banque a été soumise à l'approbation des actionnaires de B2B Trust le 21 mai 2004 au cours d'une assemblée extraordinaire, ainsi qu'aux organismes de réglementation compétents. La transaction a été complétée le 8 juin 2004. Les actions ordinaires de B2B Trust ont été retirées de la Bourse de Toronto et la société issue de la fusion continue d'exercer ses activités sous la dénomination B2B Trust. Il s'agit maintenant d'une filiale de la Banque en propriété exclusive ayant son siège social à Toronto. Les détails de cette transaction sont présentés aux pages 22 et 80 du Rapport annuel 2004 de la Banque ainsi

qu'à la circulaire de sollicitation de procurations en vue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de B2B Trust datée du 16 avril 2004.

Toujours dans l'optique de recentrer ses activités, la Banque a procédé, le 8 juillet 2004, à la cession de certains droits de gestion de fonds communs de placement en Ontario et dans l'Ouest canadien. Aussi, le 9 juillet 2004, la Banque a vendu ses activités de traitement d'opérations par carte de débit et crédit. De l'information additionnelle concernant ces deux transactions est présentée aux pages 36 et 81 du Rapport annuel 2004 de la Banque.

Dans le but de réduire ses coûts de financement, la Banque a effectué le remboursement par anticipation des débentures série 7 pour un montant nominal de 100 millions \$, le 1^{er} juin 2004. Également, la Banque a racheté les actions privilégiées séries 7 et 8 pour un montant total de 102 millions \$ le 16 juin 2004. De l'information additionnelle concernant ces deux transactions est présentée aux pages 36, 86 et 87 du Rapport annuel 2004 de la Banque.

Du côté des Services financiers aux particuliers, soulignons, entre autres, le déploiement à l'ensemble des succursales du projet *Entrepreneurship*, un modèle de gestion décentralisé mettant en valeur le rôle des employés, leur autonomie et leur sens des responsabilités. Mentionnons également le lancement d'une importante campagne publicitaire arborant la nouvelle signature « Osez » de la Banque, l'ouverture du Café-Banque Espresso et la mise en chantier de cinq nouvelles succursales.

En ce qui concerne les Services financiers aux entreprises, l'année 2004 a été marquée par la mise en place de bureaux satellites pour le financement agricole et la création d'un centre de financement immobilier à Ottawa.

Finalement, la Banque et ses filiales ont effectué le lancement de nouveaux produits au cours de l'exercice 2004. Elles ont procédé, entre autres, à l'introduction d'un programme de récompenses pour la carte Visa Or, au développement d'une plate-forme transactionnelle de courtage à escompte, à l'implantation d'un processus innovateur d'adjudication en ligne pour les demandes de prêts REER nommé «EASE » et au lancement du Prêt Accélérateur 100 %, un produit grâce auquel les investisseurs peuvent disposer des fonds en moins de 24 heures.

Année financière 2005

Le 31 décembre 2004, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) a entériné l'entente intervenue entre la Banque et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 434, SEPB-CTC-FTQ, et a procédé par ordonnance à la mise à jour du certificat d'accréditation du Syndicat. Cette entente mettait fin au débat juridique entre les parties suite à l'introduction, par le Syndicat, d'une demande de réexamen et de clarification de son certificat d'accréditation en octobre 2001.

Suite à l'échéance, le 30 juin 2001, de la convention collective entre la Banque et le Syndicat, un tribunal d'arbitrage auquel les parties avaient convenu de soumettre leur différend a rendu deux décisions au cours de l'année financière 2005. La première décision traitant des aspects monétaires a été rendue le 10 décembre 2004 et la deuxième sur les dispositions normatives de la convention collective a été rendue le 4 mars 2005. La décision finale du tribunal prévoit que la convention collective vient à échéance le 31 décembre 2007.

La Banque a remboursé par anticipation, le 15 décembre 2004, les débentures série 8, pour un montant nominal de 100 millions \$. Également, les débentures série 6 ont été remboursées par anticipation le 18 octobre 2005 pour un montant nominal de 50 millions \$. De l'information additionnelle concernant ces deux transactions est présentée à la page 85 du Rapport annuel 2005.

En date du 31 décembre 2004, la Banque a conclu une entente avec l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. selon laquelle cette dernière a fait l'acquisition de la totalité des actions de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc., une société de gestion d'actifs. Le prix de vente s'est élevé à près de 68 millions \$. Cette transaction est assortie, entre autres, d'une entente de distribution de fonds communs de placement de 10 ans et de certaines clauses de récupération. De l'information supplémentaire concernant cette transaction est présentée aux pages 30, 78 et 79 du Rapport annuel 2005.

Plusieurs initiatives ont été lancées par les Services financiers aux particuliers durant l'année 2005. En effet, des ententes exclusives ont été conclues avec Services financiers Western Union (Canada), inc. et Société en commandite Métrocom (l'entreprise qui gère les espaces commerciaux du métro de Montréal). De plus, à la date de la présente notice annuelle, six nouvelles boutiques de services financiers avaient été ouvertes. Aussi, dans l'objectif d'optimiser le réseau des succursales, des rénovations ont été réalisées dans plusieurs succursales. Au 31 décembre 2005, près de 20 % des succursales du réseau ont fait l'objet de rénovations. De nouveaux produits et services ont aussi été introduits, dont le programme Complicité, lequel comprend une carte de crédit, des forfaits transactionnels et des prêts hypothécaires assortis de certaines caractéristiques. Ce programme bancaire, destiné aux 550 000 membres de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ainsi qu'à leurs familles, a été lancé le 12 octobre 2005.

Au cours du troisième trimestre 2005, des changements ont été effectués à la structure d'entreprise de la Banque. Les activités des principales lignes d'affaires (Services financiers aux particuliers, Services financiers aux entreprises et B2B Trust) ont été regroupées sous la direction de M. Réjean Robitaille, qui était jusqu'alors responsable des Services financiers aux particuliers. M. Luc Bernard assure depuis le poste de vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers. Les fonctions de M. André Scott, des Services financiers aux entreprises, et M. François Desjardins, de B2B Trust, demeurent inchangées.

Par ailleurs, l'année 2005 a été marquée par l'ouverture de deux nouveaux centres d'affaires commerciales au Québec pour la ligne d'affaires des Services financiers aux entreprises. Ces ouvertures sont en lien avec la stratégie de cette ligne d'affaires d'être encore plus près de la clientèle et de favoriser le développement d'affaires. Aussi, des activités de marketing ont été mises en œuvre en ciblant des clientèles bien précises.

Au cours de l'année 2005 et jusqu'à la date de la présente notice annuelle, B2B Trust a conclu de nouvelles ententes de distribution de prêts à l'investissement avec deux compagnies de fonds communs de placement et deux compagnies d'assurance. Au début de l'année 2005, la Banque a décidé de concentrer auprès de B2B Trust les activités de son centre de prêt courtier hypothécaire de Toronto. Bien connu dans ce domaine pour l'excellence de son service, ce centre offre une gamme de prêts et de marges hypothécaires complète.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne a quant à elle procédé à l'embauche de plusieurs nouveaux représentants et à l'ouverture de trois bureaux au cours de l'année 2005 et jusqu'à la date de la présente notice annuelle.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours des trois derniers exercices financiers se retrouvent à la rubrique « Revue des activités » aux pages 16 à 25 du Rapport annuel 2005, aux pages 18 à 26 du Rapport annuel 2004 de la Banque, ainsi qu'aux pages 22 à 32 du Rapport annuel 2003 de la Banque.

RUBRIQUE 3: DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Disposition générale

3.1.1 Marchés et concurrence

La Banque est une banque à charte canadienne (Annexe I) avec un actif de plus de 16 milliards \$ et des actifs administrés de près de 14 milliards \$. Elle concentre ses activités dans les marchés des services financiers aux particuliers, les services financiers aux entreprises, le courtage en valeurs mobilières, par l'entremise de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, et dans la distribution de produits et services aux intermédiaires financiers, avec sa filiale B2B Trust.

La Banque opère au Canada. Le Québec constitue son principal marché géographique d'intervention, marché dans lequel elle offre tous ses produits et services. Elle y occupe le troisième rang parmi les institutions financières en termes de nombre de succursales. La Banque se classe au septième rang des banques à charte canadiennes (Annexe I). La Banque est en concurrence avec un grand nombre d'autres fournisseurs de services financiers (notamment les autres banques à charte canadiennes, les sociétés de fiducie et de prêt, les caisses populaires et les sociétés d'assurance) dans tous les secteurs de ses activités.

Les sections suivantes présentent chacune des lignes d'affaires de la Banque. Des renseignements supplémentaires sur celles-ci et les secteurs corporatifs de la Banque sont présentés aux sections « Revue des activités », aux pages 16 à 25, « Analyse sectorielle », aux pages 47 à 51, et « Rapport de gestion », aux pages 26 à 63 du Rapport annuel 2005.

3.1.2 Lignes d'affaires de la Banque

3.1.2.1 Services financiers aux particuliers

La ligne d'affaires Services financiers aux particuliers se distingue par l'excellence de son service et l'expérience-client unique qu'elle procure. Elle offre toute une gamme de produits d'épargne, d'investissement et de financement, ainsi que des produits et services transactionnels, principalement au Québec, grâce à un réseau de 157 succursales et de 313 guichets automatiques et à un centre d'appel. La Banque offre aussi à ses clients des services électroniques leur permettant d'effectuer la gestion de leurs affaires bancaires courantes, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

L'offre de service de la ligne d'affaires Services financiers aux particuliers de la Banque comprend plusieurs produits et services dont, entre autres, des comptes d'épargne et de chèques, des forfaits bancaires, des prêts hypothécaires et personnels, des marges de crédit, des cartes de crédit VISA, des services de change étranger. En plus de proposer une gamme complète de comptes de dépôts personnels, la Banque, ainsi que ses filiales Trust La Laurentienne du Canada Inc. et BLC Trust (membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada et détentrices d'un permis délivré en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (Québec)), offrent également une variété de dépôts à terme, de placements garantis et de régimes enregistrés tels que les REER, les FERR et les REEE. Par le biais de sa filiale BLC Services financiers inc., la Banque offre à ses clients des fonds communs de placement.

La ligne d'affaires est aussi très active dans le secteur du financement aux points de vente, grâce à des ententes avec quelque 3 000 marchands à travers le Canada. Elle offre aussi à ses clients des services de financement et de dépôt par l'intermédiaire d'un réseau constitué de courtiers hypothécaires, de courtiers immobiliers et d'agents de dépôts indépendants.

Le secteur des Services aux particuliers a été actif au cours de la dernière année, notamment par l'ouverture de six boutiques de services financiers dans la province de Québec, plus particulièrement dans les banlieues où la croissance est plus importante. Ces nouvelles succursales offrent les mêmes produits et services que les succursales traditionnelles, mais dans un environnement plus chaleureux et convivial. Le concept de ces boutiques est unique et l'on y retrouve des zones pour les enfants, une section bibliothèque, un coin bistro, et une autre pour y dispenser des séminaires. La Banque ne vise pas seulement à accroître le nombre de succursales, elle a aussi pour objectif d'améliorer l'architecture de plusieurs succursales déjà établies par le biais d'un programme d'optimisation. Une importante portion du réseau de succursale, soit près de 20 %, a été rénovée en date de la présente notice annuelle.

La Banque offre dans ses succursales, en exclusivité dans le domaine bancaire au Québec, les produits et services de Western Union, soit des services de transferts de fonds et de paiement de factures.

3.1.2.2 Services financiers aux entreprises

La ligne d'affaires Services financiers aux entreprises offre un ensemble de produits et services financiers aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux promoteurs immobiliers et aux exploitants agricoles.

Cette ligne d'affaires est principalement active au Québec pour le financement aux petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de douze centres d'affaires, et en Ontario pour le financement aux moyennes entreprises avec trois centres d'affaires. Le financement immobilier est offert à travers le Canada grâce à six centres de financement spécialisés, alors que le financement agricole est offert au Québec par l'intermédiaire de sept centres spécialisés.

Le marché de la distribution de produits bancaires aux entreprises est très concurrentiel. La Banque est active dans ce domaine depuis une vingtaine d'années. Elle a réussi, au fil des ans, à se développer une part de marché intéressante, dans un environnement concurrentiel occupé par de grands joueurs. Elle entend consolider sa position dans ce secteur d'activité.

3.1.2.3 B2B Trust

La ligne d'affaires B2B Trust offre des produits et services bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants et des institutions financières non bancaires. Ces produits et services comprennent notamment des prêts à l'investissement et des prêts REER, des produits de dépôt, des marges de crédit, des produits bancaires et des services administratifs pour les régimes autogérés.

B2B Trust est l'un des principaux fournisseurs de produits et services financiers à des conseillers financiers indépendants au Canada, grâce à plus de 40 alliances de distribution. B2B Trust dessert plus de 14 000 conseillers financiers et se démarque par ses produits compétitifs et flexibles. Le Prêt accélérateur 100 %, lancé au cours de 2004, en est un exemple. Il s'agit en fait d'un prêt à l'investissement qui se distingue par son processus simplifié de demande de crédit, de souscription et d'acheminement. Grâce à ce produit, les investisseurs peuvent ainsi disposer de leurs fonds en moins de 24 heures. Également, la limite maximale de prêts accordée est passée de 50 000 \$ à 100 000 \$.

3.1.2.4 Valeurs mobilières Banque Laurentienne

Suite à la vente de la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs, conclue le 31 décembre 2004, la ligne d'affaires Valeurs mobilières Banque Laurentienne (anciennement Gestion du patrimoine et Courtage) est essentiellement constituée de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne se spécialise dans trois secteurs, soit le courtage de plein exercice, le courtage à escompte et le secteur institutionnel des revenus fixes. Elle agit également comme courtier remisier.

À la date de la présente notice annuelle, le secteur courtage de plein exercice compte 13 bureaux au Québec et en Ontario mais ses services sont accessibles partout au Canada. À la même date, ce secteur compte 66 conseillers en placement. Au 31 octobre 2005, le secteur plein exercice comptait 1,4 milliard \$ d'actifs sous gestion tandis que celui du courtage à escompte, 78,2 millions \$.

Depuis le mois d'octobre 2005, Valeurs mobilières Banque Laurentienne offre le produit M³, un service de gestion de portefeuille effectué par plusieurs équipes de placements chevronnées.

3.1.3 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise

3.1.3.1 Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est dotée de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industrie ou produit.

Finalement, la Banque s'est donnée des limites d'engagement de prêts par région. Les politiques de la Banque excluent la possibilité de consentir des prêts hors du Canada. Toute exception aux politiques doit être approuvée par le conseil d'administration ou par son comité de gestion des risques.

3.1.3.2 Développement de produits

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque ligne d'affaires et d'experts en marketing, et constitue une activité normale et régulière de la Banque.

3.1.3.3 Compétences et connaissances spécialisées

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de ses ressources humaines. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales aux performances de la Banque.

La Banque compte principalement dans ses rangs des spécialistes du domaine bancaire et de la finance. Ses conseillers en services financiers aux particuliers, ses directeurs de comptes commerciaux et ses conseillers en placement doivent détenir de fortes connaissances en gestion financière afin de conseiller adéquatement leurs clients. Plusieurs autres fonctions nécessitent aussi des connaissances dans le domaine bancaire et des aptitudes en relations avec les clients. La gestion rigoureuse d'une institution financière nécessite aussi le recours à des experts dans des domaines très pointus, tels que la gestion des risques, le crédit et les activités de fusions et d'acquisitions, ainsi que des spécialistes des fonctions essentielles de toute entreprise comme les systèmes d'information, la vérification interne, la sécurité, la comptabilité, la fiscalité, les opérations administratives, la gestion immobilière, les affaires juridiques, les ressources humaines, le marketing et les affaires publiques.

Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offre la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour la Banque.

3.1.3.4 Actifs incorporels

La Banque accorde une valeur importante à ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle. Elle a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux et de marques de commerce. Elle effectue le suivi de ses droits en la matière, dont la durée et les répercussions sont variables.

3.1.3.5 Dépendance économique

De par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est très autonome dans ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu avec un fournisseur de technologies informatiques une entente pour le traitement et l'exécution de toutes les opérations liées à ses systèmes informatiques centraux. Toujours dans le domaine informatique, la Banque a confié le développement, le maintien et l'entretien de ses applications bureautiques et spécialisées à une firme de consultation en systèmes d'information.

3.1.3.6 Cycle des activités

De façon générale, les activités de la Banque suivent les cycles économiques et les fluctuations saisonnières sont relativement faibles.

3.1.3.7 Protection de l'environnement

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition de biens, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnable ment protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effet important sur les activités ou les résultats de la Banque.

De par la nature des activités de la Banque, les exigences en matière de protection de l'environnement ont peu d'incidence sur elle. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.

3.1.3.8 Réorganisations

De l'information relative à la nature et aux résultats des réorganisations importantes de la Banque ou de ses filiales est présentée à la rubrique « Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices » de la présente notice annuelle.

3.1.3.9 Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir en bon citoyen corporatif et de contribuer au mieux-être de la collectivité. C'est ainsi que la Banque a mis sur pied une fondation dont la mission est de gérer tous les dons que la Banque accorde à la communauté. De même, à chaque année, environ 1% des revenus nets après impôts de la Banque sont versés sous forme de dons à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque s'implique particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation et des arts, de même que dans le secteur communautaire.

D'autre part, l'équité en matière d'emploi constitue pour la Banque une préoccupation importante et un enjeu prioritaire en gestion des ressources humaines. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi, en conformité avec la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada). La Banque reconnaît que certains membres de groupes minoritaires désignés par la loi font face encore de nos jours à des difficultés particulières sur le marché du travail. La Banque s'engage donc à réaliser l'équité en matière d'emploi en déterminant et en supprimant les obstacles à la carrière des membres des groupes désignés découlant de ses systèmes, règles et usages en matière d'emploi. La Banque s'engage également à réaliser l'équité en matière d'emploi par l'instauration de règles et d'usages positifs et par la prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres des groupes désignés dans chaque catégorie professionnelle de son effectif reflète leur représentation dans la société.

La Banque s'est également dotée d'une politique sur le harcèlement en milieu de travail, laquelle est applicable à tous les employés de la Banque et de ses filiales ainsi qu'à toute personne fournissant des services à la Banque. La politique de la Banque tient compte des dispositions du *Code canadien du travail*, de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ainsi que des lois provinciales portant sur les droits de la personne, lesquelles interdisent le harcèlement. La politique sur le harcèlement en milieu de travail fait en sorte que tout employé bénéficie de l'accès à un mécanisme rapide et confidentiel de résolution des plaintes, lequel peut mener à la prise de mesures jugées appropriées par la Banque, selon les circonstances.

3.2 Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée au Rapport annuel 2005, à la section « Cadre de gestion intégrée des risques », aux pages 53 à 57.

RUBRIQUE 4: DIVIDENDES

À l'égard des périodes indiquées ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

Dividendes déclarés					
	2005	2004	2003		
	Par action en \$	Par action en \$	Par action en \$		
Actions ordinaires	1,16	1,16	1,16		
Actions privilégiées de catégorie A					
Série 2	-	-	5,25		
Série 7	-	1,45	1,94		
Série 8	-	1,45	1,94		
Série 9	1,50	1,50	1,50		
Série 10	1,31	0,55	-		

Restrictions

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, elle violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les directives du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à l'égard du capital ou des liquidités de la Banque. De plus, il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes au cours d'un exercice donné sans l'autorisation du BSIF si, le jour où le dividende est déclaré, le total des dividendes déclarés par la Banque pour l'exercice dépasse le total du bénéfice net de la Banque depuis le début de l'exercice et du bénéfice net non réparti des deux exercices antérieurs.

Les détenteurs d'actions privilégiées de catégorie A de toute série ont priorité sur les détenteurs d'actions ordinaires de la Banque quant au droit de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration selon les montants précisés ou déterminables conformément aux dispositions relatives à chaque série.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du résultat net par action, tout en s'assurant de maintenir un capital optimal pour supporter ses opérations. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourra, toujours en s'assurant de maintenir un capital optimal pour supporter ses opérations, se situer à l'extérieur de la fourchette de 40 % à 50 % du résultat net par action lorsque :

- le résultat net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente:
- le résultat net par action se situe à un niveau hors de la normale et que les prévisions laissent entrevoir un retour du résultat net par action à un niveau normal.

RUBRIQUE 5: STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible aux pages 43 et 44 ainsi qu'aux pages 85 et 86 du Rapport annuel 2005.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit pour chaque action détenue à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 25 octobre 2001, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 6 avril 2004, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

5.2 Notes (attribuées par les agences de notation de crédit)

L'information relative aux notes attribuées par les agences de notation de crédit se retrouve aux tableaux ci-dessous ainsi qu'à la page 45 du Rapport annuel 2005.

Standard & Poor's

Dépôts et dettes Débentures subordonnées	BBB BBB-	•	BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&P Le signe «-» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie
Actions privilégiées	BB+ [ou P-3 (haut) selon le groupe de référence canadien]		BB+ correspond au cinquième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&P Le signe «+» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie
Instruments à court terme	A-2 [A-2 selon le groupe de référence canadien]	•	A-2 correspond au deuxième rang, sur six, des catégories de crédit à court terme de S&P

DBRS (Dominion Bond Rating Service Limited)

Dépôts et dettes Débentures subordonnées	BBB (bas)	•	BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de DBRS La désignation «bas» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie
Actions privilégiées	Pfd-3	•	Pfd-3 correspond au troisième rang, sur six, des catégories de crédit des actions privilégiées de DBRS
Instruments à court terme	R-2 (haut)	•	R-2 correspond au deuxième rang, sur quatre, des catégories de crédit à court terme de DBRS La désignation «haut» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie

Une note ne vaut pas une recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et l'agence de notation agréée qui l'a donnée peut la réviser ou la retirer à tout moment.

Perspectives sur les notes attribuées par les agences de crédit

Une perspective sur une note attribuée par Standard & Poor's est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (typiquement de six mois à deux ans). En déterminant une perspective, sont considérés tous changements dans les conditions d'affaires économiques et/ou fondamentales. Une perspective n'est pas nécessairement un précurseur d'un changement à la note ou d'une éventuelle mesure à être prise. Les perspectives Standard & Poor's signifient ce qui suit :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée

Chaque catégorie de note DBRS est complétée par une de trois perspectives possibles – « Positive », «Stable » et « Négative », ou « Sous revue ». La perspective aide à donner à l'investisseur une compréhension de l'opinion de DBRS au sujet de la tendance pour la note en question. Toutefois, l'investisseur ne doit pas assumer qu'une perspective positive ou négative indique nécessairement qu'un changement à la note est imminent.

En date de la présente notice annuelle, les perspectives des agences de crédit DBRS et Standard & Poor's étaient respectivement « Stable » et « Négative ».

RUBRIQUE 6: MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

Variation des cours et volume des opérations						
Banque Laurentienne du Canada						
	(Actions ordinaires)					
	Symbole: « I	LB » sur le TSX				
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume			
Novembre 2004	25,65	24,60	1 960 000			
Décembre 2004	25,50	22,51	4 126 700			
Janvier 2005	24,38	23,49	1 868 200			
Février 2005	25,13	23,42	2 167 700			
Mars 2005	26,38	24,90	2 574 100			
Avril 2005	26,60	25,65	1 296 600			
Mai 2005	27,93	26,48	1 506 300			
Juin 2005	27,64	26,85	1 070 800			
Juillet 2005	27,25	26,75	815 300			
Août 2005	29,60	27,01	1 812 500			
Septembre 2005	31,50	28,75	2 738 600			
Octobre 2005	32,79	29,04	2 413 100			
Total 24 349 900						

Variation des cours et volume des opérations Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 9) Symbole : «LB.PR.D » sur le TSX					
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume		
Novembre 2004	26,88	26,10	47 800		
Décembre 2004	27,00	26,13	78 200		
Janvier 2005	27,00	26,50	87 100		
Février 2005	27,40	26,25	42 300		
Mars 2005	26,50	25,80	42 800		
Avril 2005	26,42	25,90	29 400		
Mai 2005	26,60	26,02	29 200		
Juin 2005	26,44	26,02	44 700		
Juillet 2005	26,65	26,06	24 400		
Août 2005	26,59	25,75	43 200		
Septembre 2005	26,50	26,00	94 300		
Octobre 2005	26,40	25,66	21 500		
Total 584 900					

Variation des cours et volume des opérations

Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 10) Symbole : « LB.PR.E » sur le TSX

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2004	25,68	25,00	221 200
Décembre 2004	26,39	25,50	105 800
Janvier 2005	26,19	25,67	88 700
Février 2005	26,19	25,50	84 600
Mars 2005	25,69	24,82	95 900
Avril 2005	25,28	24,94	59 000
Mai 2005	25,75	25,06	74 500
Juin 2005	26,49	25,00	176 600
Juillet 2005	25,79	25,10	105 300
Août 2005	25,75	25,37	89 000
Septembre 2005	25,98	24,76	109 400
Octobre 2005	25,97	25,30	59 200
Total			1 269 200

RUBRIQUE 7: TITRES ENTIERCÉS

Vingt mille (20 000) actions ordinaires de la Banque (représentant 0,08 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque) sont détenues dans une fiducie dont Trust La Laurentienne du Canada est le fiduciaire et M. Raymond McManus est le bénéficiaire. Des renseignements supplémentaires sont disponibles à la rubrique « Rémunération de la haute direction » de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque datée du 17 janvier 2006.

RUBRIQUE 8: ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

8.1 Nom, poste et titres détenus

Au 31 décembre 2005, en tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque sont, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exercent le contrôle ou une emprise sur 76 633 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,32 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

Administrateurs

Les renseignements relatifs aux administrateurs de la Banque et à la composition des comités du conseil d'administration se retrouvent à la rubrique « Élection des administrateurs » de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque datée du 17 janvier 2006, à l'exception des renseignements sur MM. Ronald Corey et Gordon Ritchie qui se retrouvent cidessous.

M. Ronald Corey, O.C., résidant à Westmount (Québec), est administrateur de la Banque depuis le 1^{er} juin 1994. Il est président de Ronald Corey Groupe Conseil Ltée, une société de consultation et de gestion. M. Corey est membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise de la Banque.

M. Gordon Ritchie, résidant à Ottawa (Ontario), est administrateur de la Banque depuis le 20 mars 2003. Il est président du conseil, Affaires publiques de Hill & Knowlton Canada Ltd., un cabinet de consultants en politique publique. M. Ritchie est membre du comité de vérification de la Banque.

Le mandat de tous les administrateurs se terminera à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque ont occupé les postes actuels ou ont assumé des fonctions de direction dans les mêmes sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Richard Bélanger, qui était avant juin 2004, premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation; de M. Ronald Corey, qui était avant mai 2001, administrateur de sociétés; de M. L. Denis Desautels, qui était avant mars 2001, vérificateur général du Canada; de M. Georges Hébert, qui était avant juillet 2003, consultant en administration et gestion; et de M. Raymond McManus, qui était, avant août 2002, président du conseil et chef de la direction de Corporation financière Cafa.

Membres de la haute direction

Les renseignements relatifs aux membres de la haute direction de la Banque se retrouvent aux pages 12 et 13 du Rapport annuel 2005. Les municipalités de résidence des membres de la haute direction de la Banque sont :

Raymond McManus, Baie d'Urfé (Québec)
Robert Cardinal, Brossard (Québec)
Bernard Piché, Montréal (Québec)
Lorraine Pilon, LaSalle (Québec)
Réjean Robitaille, La Prairie (Québec)
André Scott, Boucherville (Québec)

Tous les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque sont résidents du Canada.

Tous les membres de la haute direction de la Banque occupent leur poste actuel ou ont occupé d'autres fonctions de direction au sein de la Banque ou de ses filiales au cours des cinq dernières années.

8.2 Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Banque, aucun membre de la haute direction n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de ces fonctions, a fait faillite ou fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, à l'exception de M. André Scott qui était, mais ne l'est plus, membre du conseil d'administration de Finamics Internationalinc. lorsque celle-ci a déposé un avis d'intention de faire une proposition aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

L'information pertinente relative aux interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions en ce qui concerne les administrateurs ou candidats au poste d'administrateur se retrouve à la rubrique « Élection des administrateurs » de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque datée du 17 janvier 2006, à l'exception des renseignements sur M. Gordon Ritchie qui se retrouvent ci-dessous.

M. Ritchie était, mais ne l'est plus, membre du conseil d'administration de Laidlaw inc. lorsque celle-ci a déposé une pétition volontaire sous le Chapitre 11 du *United States Bankruptcy Code* ainsi que sous la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) avant de conclure un concordat avec ses créanciers.

RUBRIQUE 9: POURSUITES

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires figure à la rubrique « Éventualités » qui se retrouve à la page 99 du Rapport annuel 2005.

RUBRIQUE 10 : MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Le 10 mars 2004, la Banque et B2B Trust ont annoncé que la Banque avait convenu d'acquérir, par voie de fusion entre une de ses filiales en propriété exclusive et B2B Trust, la totalité des actions ordinaires en circulation de B2B Trust dont elle n'était pas propriétaire. Au moment de l'annonce de la privatisation, la Banque détenait 77,3 % des actions ordinaires en circulation de B2B Trust.

La proposition de la Banque a été soumise à l'approbation des actionnaires de B2B Trust le 21 mai 2004 au cours d'une assemblée extraordinaire, ainsi qu'aux organismes de réglementation compétents. La clôture de la transaction a été réalisée le 8 juin 2004. Les actions ordinaires de B2B Trust ont été retirées de la cote de la Bourse de Toronto et la société issue de la fusion continue d'exercer ses activités sous la dénomination B2B Trust. Il s'agit maintenant d'une filiale de la Banque en propriété exclusive avec son siège social situé à Toronto.

Conformément aux dispositions du Régime d'options d'achat d'actions de B2B Trust alors en vigueur, tous les détenteurs d'options d'achat d'actions de B2B Trust, incluant les retraités et les ex-employés dont les droits n'avaient pas cessé de s'acquérir, ont vu leurs options devenir complètement acquises à la date de la transaction. Ainsi, le bénéfice réalisé par chaque détenteur, avant impôt, était équivalent au reliquat du prix de rachat par la Banque (9,50 \$ par action) moins le prix auquel les options lui furent octroyées, multiplié par le nombre d'options octroyées. Dans l'éventualité où le prix d'octroi était supérieur au prix de rachat, les options ont été annulées.

Suite à la transaction, le Régime d'options d'achat d'actions de B2B Trust a été terminé. Des renseignements additionnels concernant la privatisation de B2B Trust et la terminaison du régime d'options d'achat d'actions sont disponibles aux pages 80 et 89 du Rapport annuel 2004 de la Banque ainsi qu'à la page 25 de la Circulaire de sollicitation de procurations en vue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de B2B Trust datée du 16 avril 2004.

L'information ci-après présente les bénéfices avant impôt réalisés par les administrateurs et membres actuels de la haute direction de la Banque lors de l'exercice de leurs options respectives dans le cadre de la privatisation de B2B Trust par la Banque :

T 70 1	4 55 0 A	D 1D11/	11250 0
Jean Bazin	1 750 \$	Bernard Piché	44 260 \$
Robert Cardinal	25 000 \$	Lorraine Pilon	15 000 \$
Ronald Corey	1 750 \$	Réjean Robitaille	2 500 \$
Georges Hébert	1 750 \$	André Scott	22 500 \$
Veronica S. Maidman	1 750 \$	Dominic J. Taddeo	1 750 \$
Raymond McManus	1 750 \$	Jonathan I. Wener	1 750 \$
Pierre Michaud	1 750 \$		

RUBRIQUE 11 : AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont gardés à Chicago, Illinois (États-Unis).

RUBRIQUE 12: INTÉRÊTS DES EXPERTS

12.1 Nom des experts

Le vérificateur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L

RUBRIQUE 13: INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

13.1 Mandat du comité de vérification

Le mandat du comité de vérification se retrouve à l'annexe B de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque datée du 17 janvier 2006.

13.2 Composition du comité de vérification

Le comité de vérification de la Banque est composé de :

Dominic J. Taddeo, président Jean Bazin Richard Bélanger L. Denis Desautels Gordon Ritchie

Chacun des membres du comité est indépendant et possède des compétences financières au sens entendu par le Règlement 52-110 sur le comité de vérification.

13.3 Formation et expérience pertinentes

Dominic J. Taddeo, B. Comm – M. Taddeo préside le comité de vérification de la Banque. Il est président-directeur général de l'Administration portuaire de Montréal depuis 1984 où, avant d'être nommé à ce poste, il a occupé diverses fonctions, dont celles de directeur des finances et de l'administration et de directeur de l'exploitation.

Auparavant, après avoir obtenu son baccalauréat en commerce avec spécialisation en finances et économie, M. Taddeo est entré au service de Thorne, Riddell & Cie comme vérificateur. Il a par la suite occupé successivement les postes de principal vérificateur interne et chef comptable chez Pratt & Whitney Aircraft Company, avant d'occuper les postes de trésorier adjoint et de chef contrôleur chez McLean Kennedy inc.

M. Taddeo a reçu plusieurs honneurs et mérites, dont le titre de personnalité québécoise de l'année dans le domaine des transports en 1989 et des prix de distinction de la Faculté de Commerce et d'Administration de l'Université Concordia et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. M. Taddeo est également administrateur de nombreuses associations tant locales qu'internationales.

Jean Bazin, L'Honorable, C.R., LL.L., B. Comm – M. Bazin, avocat, est associé du cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain s.r.l., auquel il s'est joint en 1965. Nommé Conseiller de la Reine en 1984, il a été membre du Sénat de 1986 à 1989 et a alors été membre du comité sénatorial permanent des finances nationales, du comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles, et du comité sénatorial permanent des affaires étrangères, duquel il a été vice-président. À travers les travaux de ces comités, il a notamment participé aux études portant sur le libre-échange.

Administrateur chevronné, M. Bazin a été ou est membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés et a été ou est membre du comité de vérification de plusieurs d'entre elles, où il a acquis une bonne compréhension du contrôle interne et des procédures de communication de l'information financière. Il fait aussi partie d'importantes associations nationales et étrangères. Il participe entre autres au Forum des gens d'affaires Québec-Japon, qu'il a présidé en 1999.

Richard Bélanger, FCA – M. Bélanger est président de Groupe Toryvelinc., de Stetson Timberlands Inc. et de Theseus Capitalinc. Avant juin 2004, il était premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation. Il a également été, entre autres, président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. et président du conseil et chef de la direction de Produits forestiers Anticosti inc. De 1982 à 1992, il a été associé-directeur du cabinet de comptables agréés Bélanger, Girard, Lavoie, Mooney, qu'il a fondé, après avoir agi comme vérificateur pour le cabinet de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré.

M. Bélanger est comptable agréé depuis 1980. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le prix Émérite de l'Ordre des comptables agréés du Québec en mai 2004. Il est membre du conseil d'administration de Stella-Jones inc., où il est aussi membre du comité de vérification depuis 1997. Il est également administrateur de Bois Daaquam inc., de Produits forestiers Anticosti inc. et de Systèmes InterTrade inc.

L. Denis Desautels, O.C., FCA – M. Desautels est cadre en résidence de l'École de gestion de l'Université d'Ottawa. Il est comptable agréé depuis 1964. Il a pratiqué à titre d'expert comptable, de vérificateur, et a été un des associés principaux du cabinet de comptables Ernst & Young (autrefois Clarkson Gordon) de 1964 à 1991. M. Desautels a été nommé à titre de vérificateur général du Canada en 1991, poste qu'il a occupé jusqu'en 2001. À ce titre, il a été notamment responsable de la vérification des états financiers du gouvernement canadien, des gouvernements territoriaux et de nombreuses sociétés d'État.

L'Ordre des comptables agréés du Québec et l'Institut des comptables agréés de l'Ontario lui ont décerné le titre de membre d'honneur (Fellow), en 1986 et 1991 respectivement, et plus récemment, il a reçu des doctorats honorifiques de l'Université d'Ottawa et de l'Université Waterloo et a également été nommé Officier de l'Ordre du Canada.

M. Desautels est notamment membre des conseils d'administration de Alcan inc., Bombardier inc. et Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. ainsi que de leurs comités de vérification, dont il préside certains.

Gordon Ritchie – M. Ritchie est président du conseil, Affaires publiques chez Hill & Knowlton Canada Ltée. Il a reçu une formation en économie et en administration à l'Université Carleton (B.A. (Econ.)), à l'École nationale d'administration publique (Maîtrise (adm. pub.)) et à *Harvard School of Business* (A.M.P.).

En tant qu'ambassadeur pour des négociations commerciales, M. Ritchie a été l'un des principaux architectes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. M. Ritchie a notamment occupé les fonctions de sous-ministre délégué du ministère de l'Expansion industrielle régionale (Canada) et sous-secrétaire du Ministre d'État au Développement économique (Canada). Il a également été appelé à conseiller différents ministères fédéraux et gouvernements provinciaux et est souvent sollicité pour témoigner en tant qu'expert devant les comités parlementaires.

Lorsqu'il a pris sa retraite du gouvernement en 1988, M. Ritchie a fondé Strategico inc., dont le mandat est de conseiller les compagnies chefs de file sur les stratégies commerciales et d'affaires dans une variété de secteurs. En plus du conseil d'administration de la Banque, il est également membre du conseil d'administration des Aliments Maple Leaf Inc.

13.4 Politiques et procédures d'approbation préalable

À sa réunion du 24 février 2005, le comité de vérification a revu la politique de la Banque relativement aux services pouvant être rendus par ses vérificateurs externes. Cette politique précise les procédures d'approbation préalable des services non liés à la vérification rendus par les vérificateurs de la Banque. La politique interdit normalement à la Banque d'engager ses vérificateurs pour fournir certains services non liés à la vérification à la Banque et à ses filiales, dont notamment les services liés à la tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, de vérification interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines et aux services juridiques. La politique permet à la Banque de retenir les services des vérificateurs pour des services non liés à la vérification, dans certains cas, seulement si les services ont été approuvés au préalable par le comité de vérification. De plus, la politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour les vérificateurs externes.

13.5 Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par le vérificateur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L pour les exercices terminés les 31 octobre 2005 et 2004.

Catégorie d'honoraires	2005 (\$)	2004 (\$)
Honoraires de vérification	1 798 100	1 770 100
Honoraires pour services liés à la vérification	212 900	63 900
Honoraires pour services fiscaux	18 000	-
Autres honoraires	19 000	90 400
Total	2 048 000	1 924 400

(Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice considéré)

- « Honoraires de vérification » incluent les honoraires totaux versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, les autres vérifications et dépôts réglementaires, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.
- « Honoraires pour services liés à la vérification » incluent le total des honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les vérificateurs indépendants, dont notamment la vérification de diverses fiducies et autres entités exigée dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires.
- « Honoraires pour services fiscaux » incluent les honoraires totaux versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autre que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des vérifications et examens portant sur les états financiers.
- « Autres honoraires » incluent le total des honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories d'honoraires de vérification, d'honoraires pour services liés à la vérification et d'honoraires pour services fiscaux, notamment les services de traduction et de redressement d'entreprises aux termes de nominations privées en vertu de sûretés détenues par la Banque.

RUBRIQUE 14: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur le site Web de la Banque (www.banquelaurentienne.ca).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

La Banque fournira à toute personne ou société en faisant la demande auprès de la vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et Ressources humaines et Secrétaire de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20° étage, Montréal (Québec) H3A 3K3:

- a) lorsque les titres de la Banque font l'objet d'un placement dans le cadre d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - (i) un exemplaire de la notice annuelle de la Banque et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui y sont intégrés par renvoi;
 - (ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Banque pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport du vérificateur sur ces états financiers et un exemplaire des états financiers intermédiaires les plus récents que la Banque a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
 - (iii) un exemplaire de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque portant sur son assemblée annuelle des actionnaires la plus récente à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé en lieu et place de cette circulaire, suivant le cas;
 - (iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou au prospectus simplifié et que la Banque n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas a) (i), (ii) ou (iii);
- b) et à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) (i), (ii) et (iii), pour lequel la Banque pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas un porteur de titres de la Banque.